



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

**Département d'appui aux établissements**

192, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2023-58 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Grenoble Alpes.

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;



**ARRÊTE**

Article 1 : La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est composée comme suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Mme Bénédicte CORVAISIER-DROUART Directrice générale	Mme Pascaline NICOLAS Agent comptable
M. Frédéric GENTES Directeur adjoint	Mme Christel ASTIER Responsable du service des bourses
Mme Claire GIBERT Assistante de direction	Mme Sophie MARCOTTE Directrice d'unité de gestion
Mme Marine PICAT-FERLET Directrice de la vie étudiante	Mme Pauline TARDY-GALLIARD Directrice culture et vie de campus

Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
M. Samuel SAKPA UNI	Mme Emma PETRON UNI
Mme Amélie GIRODE FAGE	Mme Carla CASABIANCA FAGE
M. Anthony YOUSSEF Union étudiante	Mme Camille PAGIRAS Union étudiante
M. Léonce DOULAT UNEF	Mme Emma VASSAL UNEF

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3 : La composition de la présente commission pourra être révisée après l'enregistrement des listes de candidats afin d'assurer leur représentation.

Article 4 : La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché au siège des locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Grenoble Alpes : <https://www.crous-grenoble.fr>.

Fait le 17 novembre 2023.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**



**Gabriele FIONI**